
CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES PROGRAMMES ET
INNOVATIONS PEDAGOGIQUES

ARRETE N° 089 /2026/MEN/CAB/SG/DPIP

portant nomination des membres de l'équipe technique d'élaboration du document cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif togolais.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Vu l'ordonnance n°16 du 06 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n°67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement d'administration et de gestion des diverses catégories de personnels ;

Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2012-007/PR du 07 mars 2012 fixant le cadre institutionnel de pilotage du plan sectoriel de l'éducation (PSE) ;

Vu le décret n°2025-022/PC du 08 octobre 2025 portant composition du Gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n°052/MEPS/CAB/SG du 18 février 2014 instituant un dispositif national de pilotage de la réforme des curricula de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;

Vu l'arrêté n° 532/2022/MESPTA/CAB/SG du 30 septembre 2022 transformant la direction des formations en direction des programmes et innovations pédagogiques ;

Vu l'arrêté n°169/MEPSTA/CAB/SG du 17 avril 2023 portant cadrage de la conduite de la réforme curriculaire ;

Vu l'arrêté n°039/2026/MEN/CAB/SG du 16 février 2026 portant création d'une commission nationale d'élaboration du document cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif togolais ;

Considérant les nécessités du service ;

ARRETE :

Article 1^{er} : sont nommées membres de l'équipe technique d'élaboration du document cadre d'orientation curriculaire pour le système éducatif togolais, les personnes ci-dessous désignées :

Président : AKAKPO-NUMADO Sena Yawo, secrétaire technique permanent du PSE (STP-PSE) ;
Secrétaire : NOUWOSSAN Komlan, doyen de l'inspection générale de l'éducation (IGE) ;
1^{er} Rapporteur : ZOUNON Dodji, directeur des programmes et innovations pédagogiques (DPIP) ;
2^e Rapporteur : ATCHOLADI Essodina, directeur de la pédagogie et des programmes (DPP) ;

Membres :

1. N'BOMA Nitoma Komwamni, chef de la division curricula et manuels scolaires à la DPIP ;
2. AGBOGAN Kossi, chef de la section curricula et manuels scolaires de secondaire à la DPIP ;
3. TANANG Paka, directeur des enseignements préscolaire et primaire (DEPP) ;
4. ADJI Outama, chef de la division enseignement-apprentissage et qualité à la DEPP ;
5. CISSE Abdou-Razak, directeur de l'enseignement secondaire général (DESG) ;
6. SIMBOOU Essonanna, chef de la division enseignement-apprentissage et qualité à la DESG ;
7. ALOGNON Kayi Hafide, directrice de l'enseignement secondaire technique (DEST) ;
8. AHONDO Koffi Kuma, chargé d'études à la DEST ;
9. AKPAWU Dodudénu, directeur des ressources humaines (DRH) ;
10. LADJEKPO Yawovi Aménoumédon, chargé d'études à la direction de la planification, des statistiques et du suivi-évaluation (DPSSE) ;
11. GBOKPA Komi Dometo, directeur du centre national de documentation pédagogique, des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (CNDP-TICE) ;
12. KEBINA Pyabalo, directrice du centre national d'évaluation des apprentissages (CNEA) ;
13. EDJAM Kossi, directeur du centre national d'information et d'orientations scolaires et professionnelles (CNIOSP) ;
14. N'GUISSAN Kossi, directeur de l'institut national de formation et de perfectionnement professionnel (INFPP) ;
15. AKAKPO Kuassi Amétowoyona, directeur adjoint à la DPP ;
16. BARAMNA Kabassima, directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage (DFPA) ;
17. AJAVON Amah Sessevi, directeur général de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
18. JONDO Koffi, directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
19. YABOURI Jean-Claude Namiyate, Enseignant-chercheur à l'institut national des sciences de l'éducation (INSE) ;
20. TCHABLE Boussanlègue, directeur de l'institut de formation en sciences pédagogiques et administration universitaire (ISPAU) de l'université de Kara ;
21. AGBENOKO Koffi Donyo, directeur général de l'école normale supérieure d'Atakpamé ;
22. AHLOU Kokou, directeur régional de l'éducation Maritime ;
23. AFLOU Dodji, inspecteur général de l'éducation de spécialité Histo-Géo/ECM à l'inspection de l'enseignement secondaire général (IESG) Golfe ;

24. ACQUAH Kwasi S. Rodia, inspecteur général de l'éducation de spécialité physique chimie et technologie (PCT) à l'IESG AGOE-NYIVE ;
25. KOKOU Akouvi, cheffe d'inspection des enseignements préscolaire et primaire (IEPP) d'Avé ;
26. ANANOU Koffi A. Mawulé, conseiller pédagogique à l'IEPP Lomé-Centre ;
27. ADJALTÉ Toungbénim, chef d'inspection d'enseignement technique et de formation professionnelle (IETFP) Lomé Commune Golfe Agoè ;
28. PANSOUE Anao, directeur des écoles normales de formation des professeurs d'écoles (ENFPE) d'Adéta ;
29. TETTEH Amah, experte en développement du curriculum ;
30. KEZIE Balandina, chef division formation à la DFPA.
31. ASSOU Karka, inspecteur de l'éducation nationale de spécialité français à l'IESG Golfe ;
32. MEGNASSAN Anicet, chef d'inspection à l'IESG Golfe, spécialité PCT ;
33. DJIBIBE Moussa Zakari, Enseignant-chercheur de spécialité mathématiques à l'université de Lomé (UL) ;
34. SAMIE Dawaïdom, Enseignant-chercheur de spécialité mathématiques à l'université de Kara (UK).

Article 2 : Un cahier des charges précise les activités à mener et le chronogramme de mise en œuvre.

Article 3: Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 06 MARS 2026

Le Ministre

SIGNE

Mama OMOROU

AMPLIATIONS :

PC (CR) -----	1	
CAB/MEN -----	1	
SG/MEN -----	1	
Tous ministères -----	1	
Ttes Dt° MEN -----	1	
Archives -----	1	
JORT -----	1	Barakpété AHIYA